Accusé de réception en préfecture 069-913866331-20250117-A2025-48-Al Date de télétransmission : 21/02/2025 Date de réception préfecture : 21/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 48

Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Philippe Laffin pour la signature des bons de commande et marchés subséquents

- Vu l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon la Régie indiquant les fonctions du directeur
- Vu l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

ARRETE

Article 1 L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.

Article 2 Délégation est donnée à Monsieur Philippe Laffin, responsable de l'unité Sud au sein du service Exploitation réseaux, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon - la Régie

Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie

24 Janvier 2025

Notifié le

Nom de l'agent : Philippe Laffin

Signature de l'agent

1